

# VILLE DE GUERANDE

## **COMPTE RENDU** **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2015**

*L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE DEUX FEVRIER, à 18 Heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de  
Stéphanie PHAN THANH, Maire*

ETAIENT PRESENTS :

*Pascal LOIRAT - Marie-Annick DURAND - Thierry de LORGERIL  
Françoise JOUNIER - Luc PORTET - Catherine LACROIX - Bernard MACE  
Frédéric DUNET - Jacques GUIHENEUF - Laurent BOULO  
Sébastien PAUTREMAT - Chantal DEMY - Marc-Antoine de la CHEVASNERIE  
Laurence GEFFRAY - Laurent CHASSAING - Patrice GUIHARD  
Valérie DUVERT - Gwénaëlle MORVAN - Nicolas CRIAUD - Laurence LEPINE  
Joëlle URVOIS - Anne-Martine GUILLOUX - Hélène CHALLIER - Hervé NAËL  
Fabienne GERMAIN - Dominique MIGAULT - Frédéric MICHÉ  
Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU*

FORMANT LA MAJORITÉ DES MEMBRES EN EXERCICE.

ETAIENT EXCUSES :

*Anouk PAOLOZZI-DABO donne pouvoir à Valérie DUVERT  
Joseph GAULTIER donne pouvoir à Jacques GUIHENEUF  
Marie-Line MOREAU donne pouvoir à Joëlle URVOIS*

*Mme Joëlle URVOIS a été élue Secrétaire de Séance*

Madame le Maire introduit la séance en proposant à l'Assemblée de valider le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2014.

Monsieur Boulo demande à ce que le lieu où il s'est déplacé concernant la problématique des déchets verts soit corrigé. Il ne s'agit pas de Livery mais de Kerignon et des Maisons Brûlées. A l'exception de cette remarque le compte-rendu est validé.

### **1 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDEGTAIRES 2015**

M. de Lorgeril présente le contexte du Débat d'Orientations Budgétaires et notamment les ratios relatifs à l'inflation et l'ambiance économique générale qui fait craindre la déflation, l'évolution inquiétante de la dette publique mais également l'impact très important de la baisse de la dotation globale de fonctionnement qui va faire perdre environ 5 M€ de recettes à la ville de Guérande sur la période 2014-2017 et sans garantie au-delà de cette période. Il ajoute que dans le même temps, à l'instar de toutes les communes du territoire, la ville de Guérande prend à son compte les transferts de charge de l'Etat, le plus important étant celui des Temps Péri Educatifs.

Il précise les objectifs de la municipalité, à savoir :

- le soutien à l'économie locale par un niveau d'investissement soutenu qui s'élèvera à environ 27 M€ sur le municipale et qui sera très important dans l'optique du soutien des filières travaux publics ou bâtiments qui souffrent actuellement - « beaucoup de chefs d'entreprises craignent que leur entreprise ne soit plus active l'an prochain »
- un ratio de solvabilité ramené à 8 années en fin de municipale
- l'optimisation du budget de fonctionnement qui relève d'un travail quotidien de chaque adjoint et des services
- l'étude des contrats de prestations pour une éventuelle réinternalisation
- l'augmentation du périmètre du stationnement payant afin d'optimiser les recettes touristiques
- la remise à plat des tarifs municipaux
- la stabilité de la fiscalité après une baisse de la taxe d'habitation en 2014, la municipalité a choisi de ne pas augmenter les impôts en 2015 et de ne pas appliquer la surtaxe de 20% pour les résidences secondaires

Sur le plan des investissements, M. de Lorgeril indique que les opérations qui vont constituer le plan pluriannuel d'investissement jusqu'à 2017, seront vues lors des différentes commissions thématiques puis en synthèse lors de la commission finances qui précédera le vote du budget le 30 mars prochain.

Il conclut enfin en précisant que les années 2014 et 2015 seront difficiles sur le plan de l'épargne nette mais que la municipalité a pour objectif d'augmenter cette épargne nette pour un objectif à 700 k€ en 2020.

A l'issue de cette présentation, Mme le Maire remercie M. de Lorgeril pour la clarté de la présentation. Elle rappelle le caractère très violent de la ponction de l'Etat sur la DGF et le travail actuellement mené par l'Association des Maires de France pour essayer de lisser l'impact dans le temps. Elle ajoute que l'effet va être d'autant plus violent que la ponction va toucher toutes les strates des collectivités territoriales que sont CAP Atlantique, le Conseil Régional ou le Conseil Général. Elle ajoute que les collectivités étant la principale source d'investissement public en France, il est important que la ville maintienne un niveau élevé d'investissement afin de soutenir les entreprises. Elle ouvre ensuite les débats.

Mme Challier remercie M. de Lorgeril pour la clarté de la présentation, et pour le timing observé dans la remise des documents.

Elle déclare qu'il ne faut pas déplorer la baisse de la DGF qui est une nécessité au vu de la dette du pays accumulée depuis 1970 sous la responsabilité des différents gouvernements qui se sont succédés et que l'effort qui est demandé aux particuliers doit également être assumé par les collectivités.

Elle ajoute que les difficultés de Guérande remontent à plus loin et sont la conséquence d'orientations discutables prises dans le passé en l'absence de Plan Pluriannuel d'Investissement.

Elle se félicite de la double bonne nouvelle, à savoir, la mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissement qui est, selon elle, un aveu de son absence antérieure et attend les modalités de travail proposées et de porté à connaissance ainsi que le calendrier des commissions. La seconde bonne nouvelle réside, selon elle, en la hausse des produits fiscaux et taxes d'environ 711 k€ contre une baisse de l'ensemble des dotations de 409 k€. Elle ajoute que la baisse des coûts observée lors des appels d'offres (même si cela ne constitue pas nécessairement une bonne nouvelle pour l'économie) conjuguée à la baisse des taux d'intérêts d'emprunts, devraient donner des marges de manœuvres financières à la ville.

Elle précise que même si son groupe approuve certaines orientations, il rejette les mesures comme l'augmentation du périmètre du stationnement payant, les travaux de rénovation du village de Saillé ou les travaux prévus dans le domaine sportif et notamment l'extension des tennis.

Elle précise que ces choix ne sont pas ceux de son groupe et qu'il aurait fallu aller à l'essentiel. Elle espère que les recettes des horodateurs ne sont pas les seules recettes touristiques et aimerait que le cout des études soit optimisé, ce dernier point constituant un levier d'ajustement

indispensable et efficace. Dans ce cadre elle attend la présentation du résultat de l'étude confiée au Cabinet Perrot Richard sur le diagnostic patrimonial pour 91 k€.

Enfin, sur le modèle de référence, elle fait remarquer que les chiffres ne sont pas cohérents avec ceux présentés lors du DOB du 9 décembre 2013 à savoir que le chiffre de l'épargne nette annoncé à hauteur de 200 k€ est aujourd'hui proche de 0 pour 2014, Elle s'interroge sur la capacité de se fier aux chiffres présentés en séance et sur la manière dont la ville passera de 0 à 750 k€ d'épargne nette en 2020. Elle souhaite connaître le montant de l'endettement sachant qu'en 2013, la dette par habitant de Guérande s'élevait à 1308 € quand elle était de 949 euros par habitant pour les communes de la strate.

En conclusion, en l'absence de leviers précis et malgré les bonnes intentions qui sont actées, Mme Challier note que la commune est toujours endettée à plus de 10 ans et se pose la question du financement du Plan Pluriannuel d'Investissement pour lequel elle attend un travail précis notamment pour le financement de l'école de la Maison Neuve, la réhabilitation des locaux et équipements sportifs ou la réfection urgente du patrimoine.

En réponse, M. de Lorgeril souhaite tout d'abord remercier Mme Challier pour le ton employé mais fait remarquer que lors de la commission finances, il a noté l'absence de plusieurs membres de la commission et l'absence de question de la part du groupe de Mme Challier alors que les documents avaient été adressés bien avant la commission.

Mme Challier fait remarquer qu'elle exerce une activité professionnelle à temps plein à laquelle s'ajoutent des fonctions de conseillère municipale et communautaire ce qui représente un important investissement personnel pour la collectivité. Elle trouve la remarque de M. de Lorgeril trop incisive et cela la met en colère.

Mme le Maire précise que tous les élus autour de cette table font preuve d'investissement personnel.

M. de Lorgeril, reprend ensuite la parole et précise que tous les élus autour de la table sont conscients que les efforts financiers doivent être partagés par tous. Il indique ensuite que le DOB 2014 à 200k€ ne tenait pas compte des 150k€ de baisse de DGF subie en 2014 qui n'était pas connue à l'époque.

Il indique que CAP a également choisi de différer son DOB devant les incertitudes qui pèsent sur la mise en œuvre de la baisse de la DGF sur chaque collectivité.

Il ajoute que la tension financière n'a rien à voir avec un problème de Plan Pluriannuel d'Investissement sur lequel un travail en commun sera organisé au travers des différentes commissions thématiques et de la commission finances. Il précise que l'outil prospectif mis en œuvre lors du DOB précédent est fiable et parfaitement maîtrisé.

Au sujet de la dette, il précise à nouveau que le niveau de dette actuel est de 22,1 M€.

Mme le Maire souhaite que chaque commission soit amenée à travailler sur les investissements 2015-2017.

Mme Challier se dit rassurée par le travail sur la prospective financière et se dit d'accord avec M. de Lorgeril sur la violence de la baisse de la DGF mais maintient les critiques liées aux conséquences des décisions financières antérieures. Elle souhaite qu'un travail en commun important soit réalisé au sein des commissions.

M. de Lorgeril ajoute que si la baisse de la DGF et les transferts de charges n'avaient pas eu lieu, la ville afficherait un excédent net confortable aujourd'hui.

M. Miché prend ensuite la parole et pose la question « un budget pour quel projet ? ».

Il trouve pertinent de s'interroger sur la réinternalisation de certaines missions et souhaite que la réflexion soit conduite au niveau de l'intercommunalité car des économies d'échelles sont sans doute possibles. Il évoque la possibilité, abordée en commission travaux, de louer à d'autres

communes la future balayeuse mais il souhaite savoir si la ville s'est renseignée auprès des autres communes pour savoir si une mutualisation est envisageable.

Il s'interroge également sur la mise en place des horodateurs et doute de la rentabilité de l'opération et des conséquences sur la dynamique du centre-ville sachant que les parkings des grandes surfaces sont gratuits.

Concernant les orientations stratégiques 2015, il confirme que son groupe est en désaccord avec le choix d'investissement fait à Saillé. Il ajoute que le programme de requalification des secteurs anciens de Villejames est effectivement indispensable mais que les investissements prévus sur Métairie de la Lande sont la conséquence des défauts de conception initiaux notamment pour l'anticipation des flux de véhicules. Certains investissements que M. Miché avait dénoncés lors du municipale précédent auraient pu être évités.

Sur le plan patrimonial, M. Miché s'accorde sur la nécessité de programmer une restauration des édifices patrimoniaux mais s'inquiète de la dégradation des remparts qui constituent pourtant l'image de Guérande et du tourisme, première ressource économique locale. Il regrette ce déficit d'entretien au quotidien.

Sur la politique du centre-ville, il souhaiterait que la municipalité aille au-delà de la rénovation des vitrines et de l'accessibilité. Il indique que la vie municipale ne se résume pas à un volume d'investissement mais bien au dynamisme qu'elle peut initier. Selon lui, le centre-ville nécessite une véritable animation commerciale et une revitalisation du quartier Saint-Jean.

De même, la municipalité est, selon lui, trop timorée quant à la vie associative. Il faudrait une maison des associations qui constituerait un vivier de la vie citoyenne guérandaise.

Concernant les conséquences de la baisse de la DGF, il indique que des priorités claires doivent être données à des projets sobres, l'embellissement des ronds-points d'entrée de La Baule ou la réfection des trottoirs de Kerquessaud doivent plutôt laisser la priorité à des projets culturels, associatifs ou éducatifs.

Dans le même ordre d'idée, son groupe ne comprend pas pourquoi la société ENEIS a été choisie pour 22 k€ en vue de la réalisation du PEDT alors que l'UFCV présentait une proposition d'intervention à 13 k€.

Sur le Plan Pluriannuel d'Investissements, il s'étonne de la récurrence annuelle des montants d'investissement et s'interroge sur le moment où l'école de la Maison Neuve sera construite ou sur la rénovation du Petit Séminaire. De manière générale il se pose la question des 27 M€ sur les 6 ans ?

En conclusion, son groupe aurait préféré un projet tourné vers des actions du « vivre ensemble » comme la culture, la vie associative ou la solidarité qui doivent être au cœur du projet.

Il se positionne clairement en faveur du maintien du Prix d'écriture Théâtrale même s'il est nécessaire de revoir sa médiatisation afin de valoriser cette créativité qui amène à Guérande des écrits de toute la francophonie. Le Prix peut, selon lui, constituer un point de convergence d'une politique culturelle ouverte sur le monde et la diversité.

Il aurait souhaité une politique plus volontariste sur les enjeux de la transition écologique qui prépare l'avenir. M. Miché poursuit par le fait que les énergies renouvelables doivent être encouragées, au même titre que les matériaux de construction locaux, les circulations douces. Tous ces éléments doivent être intégrés par la ville dans ses cahiers des charges comme cela a déjà été le cas pour l'école de La Madeleine, cela permettra d'aider les citoyens à œuvrer dans le sens de la transition écologique ce qui induira des bénéfices pour les années futures.

Enfin, concernant les financements, M. Miché trouve que les polémiques sur les responsabilités passées sont stériles. Il regrette que la municipalité ne se soit pas engagée dans la démarche symbolique proposée par son groupe, de lutte contre l'évasion fiscale en Europe.

Il souhaite rappeler aux Guérandais que si le taux d'imposition n'est pas augmenté, cela ne signifie pas que leur imposition n'augmentera pas. Il souhaite une fiscalité plus juste et diminuer la pression fiscale sur les habitants. Il fait la proposition suivante : diminuer la taxe d'habitation, augmenter la taxe sur le foncier bâti et mettre en place une fiscalité sur les résidences secondaires permise par le nouveau dispositif.

A l'issue de cet exposé, Mme le Maire ajoute qu'un groupe de travail a été mis en place au sein de l'intercommunalité sur la mutualisation et qu'au-delà tous les travaux relatifs à la coopération entre communes doivent être menés afin de chercher en permanence la meilleure coopération territoriale.

Elle indique également être sensible à la « dégradation des remparts » et précise que le diagnostic patrimonial va bientôt livrer ses conclusions afin de déterminer le plan d'actions le plus approprié.

Elle ajoute ne pas avoir personnellement connaissance de travaux d'embellissement des ronds-points guérandais à l'entrée de La Baule en précisant que ces éventuels embellissements, s'ils devaient avoir lieu, seraient portés par la ville de La Baule.

M. Macé précise que la ville de La Baule a sollicité la ville de Guérande pour ces embellissements mais qu'aucun engagement n'a été pris de part et d'autre.

Mme le Maire reprend la parole et précise que le choix du cabinet d'études ENEIS a été réalisé suite au travail de la commission Jeunesse et que la ville d'Herbignac a réalisé le même choix que Guérande. Elle évoque ensuite le Prix d'écriture Théâtrale en précisant qu'il n'a jamais été question de sa suppression mais simplement d'une adaptation afin de le rendre plus ouvert et accessible aux Guérandais.

M. de Lorgeril revient sur la problématique du centre-ville et informe l'assemblée de la récente nomination d'un manager de centre-ville. Sur le plan financier, il partage beaucoup d'éléments d'analyse sur Métairie de la Lande. Il ajoute ensuite qu'il faut regarder au cas par cas les questions de mutualisation car à la clé il y a une baisse des attributions de compensation.

Mme Germain tient à informer l'assemblée de la violence de la crise sur les entreprises avec des destins tragiques pour certains chefs d'entreprise ou d'exploitation agricoles qui sont aujourd'hui acculés. Elle revient sur la dette publique qui devait, selon les accords de 2006, être inférieure à 60% et qui se situe aujourd'hui autour de 100 % du PIB.

Elle aurait, quant à elle, préféré qu'un gouvernement se saisisse réellement du problème même si le choc avait dû être encore plus violent.

Elle revient ensuite sur les investissements publics en indiquant que des investissements élevés ne garantissent pas aux entreprises guérandaises d'être titulaires du marché alors que les habitants seront eux titulaires de la dette.

Elle se dit ravie de la réinternalisation de certaines actions comme elle avait pu l'évoquer lors du dernier conseil municipal au sujet des travaux sur le secteur du Léchet.

Elle trouve que les taux d'imposition sont les plus élevés de la zone et ironise sur le pilotage et la maîtrise des charges qui relèvent du b.a.ba. Elle précise qu'il y a des atouts à Guérande et insiste sur le modèle de référence dans lequel devra être intégrée la baisse des frais de fonctionnement dont elle n'a pas entendu parler lors du débat.

Mme le Maire, répond, qu'effectivement il n'y a pas de garantie qu'à l'issue des appels d'offres les marchés soient attribués à des entreprises guérandaises mais précise qu'à défaut d'investissement, on est certain qu'aucune entreprise ne sera bénéficiaire. Enfin elle précise à nouveau que les propositions de réinternalisation seront discutées en commission.

M. de Lorgeril complète en indiquant que les données comparatives sur la fiscalité sont issues de la DGFIP et se dit ravi si son discours n'a pas été plus anxiogène que l'ambiance générale actuelle.

Mme le Maire propose ensuite de clore les débats.

## **2 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2015**

M. de la Chevasnerie présente les propositions de subventions étudiées en commission finances et qui découlent de l'application mécanique de conventions.

En l'absence de remarque Mme le Maire propose de passer au vote.

**VOTE** : Unanimité

### **3 – GARANTIE D'EMPRUNT CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS A ESPACE DOMICILE OPERATION DE REHABILITATION QUARTIER DU LECHET**

M. de la Chevasnerie présente la délibération par laquelle Espace Domicile sollicite une garantie d'emprunt par la ville pour les travaux de réhabilitation du Léchet.

En l'absence de remarque Mme le Maire propose de passer au vote.

**VOTE** : Unanimité

### **4 – TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DU PARKING BALZAC - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION**

M. Macé présente les travaux de mise en sécurité qui font suite à une visite de contrôle de sécurité qui prévoit notamment le déplacement d'une conduite de gaz dont la prise en charge a été sollicitée auprès de CRT Gaz et qui pourrait venir en diminution de l'estimation initiale.

M. Miché indique qu'il est toujours délicat de s'engager sur des montants dont on n'est pas certains notamment dans l'attente de financements possibles des différents partenaires potentiels.

Mme le Maire précise que ces travaux sont la conséquence d'une visite de sécurité, qu'ils sont donc nécessaires et incontestables et que le conseil municipal est appelé à donner son accord pour l'autorisation des travaux et le lancement de la consultation et non sur un montant ferme et définitif.

En l'absence de remarque complémentaire, elle propose de passer au vote.

**VOTE** : Unanimité

### **5 – CIMETIERE PAYSAGER - EXTENSION DE L'ABRI DE RECUEILLEMENT**

M. Macé présente la délibération qui prévoit l'aménagement d'un abri de recueillement au cimetière paysager.

En l'absence de remarque Mme le Maire propose de passer au vote.

**VOTE** : Unanimité

### **6 – POLITIQUE DE L'HABITAT - AIDE PERSONNALISÉE À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ**

Mme Jounier présente la délibération et propose de renouveler l'aide personnalisée à l'accession à la propriété. Elle rappelle à ce titre les conditions d'accès reprise dans la délibération.

Mme Migault trouve que peu de personnes sont bénéficiaires de l'aide et demande comment les critères pourraient évoluer pour en améliorer l'efficacité.

Mme le Maire indique que l'équipe municipale a fait le même constat et qu'un travail comparatif des mesures prises par d'autres collectivités est en cours depuis la fin 2014 et qu'il faudra nécessairement faire évoluer la mesure.

En l'absence de remarque complémentaire, elle propose de passer au vote.

**VOTE** : Unanimité

## **7 – INSTAURATION DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU POINT DE CAPTAGE D'EAU POTABLE DE L'ÉTANG DE SANDUN-AVIS DE LA COMMUNE**

Mme Durand présente les termes de la délibération et notamment les mesures attendues sur les 3 périmètres de protection énoncés dans la délibération à savoir le périmètre de protection immédiate, les périmètres de protection rapprochés 1 et 2 que CAP Atlantique doit mettre en œuvre dans le cadre de l'application du Code de L'environnement et de la Santé Publique.

M. Naël salue la mise en œuvre de ces périmètres et souhaite savoir si des contrôles seront réalisés au regard des mesures de protection.

M. Meunier de CAP Atlantique rappelle les protections attachées à chaque périmètre et précise que celles-ci concernent principalement des bandes enherbées agricoles. Il indique que même si CAP a entrepris le projet de sécuriser l'alimentation en eau potable du territoire par la mise en œuvre d'un bouclage des réseaux de CAP et de Nantes à l'horizon 2018, le risque d'une fin d'autorisation de pompage à Sandun ne peut être pris, d'où la nécessité d'adopter le plan d'actions présenté dans la délibération.

Mme le Maire conclut par le fait que CAP se doit d'obtenir ces autorisations mais sans mettre en œuvre des mesures contraignantes pour les propriétaires privés sur Sandun dans l'optique de ce bouclage. Elle propose ensuite de passer au vote.

**VOTE** : Unanimité

## **8 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

M. Loirat présente la délibération de mise à jour du tableau des effectifs pour adapter le temps de travail d'un agent.

**VOTE** : Unanimité

Mme le Maire donne ensuite lecture des marchés signés depuis le dernier Conseil Municipal et clôt la séance.

Fin de séance à 20h30.

Le secrétaire de séance